

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
187^e année
22 septembre 2011
n° 32 / 7481^e
pages 2193 à 2264

/ Loi bioéthique du 7 juillet 2011

POINTS DE VUE

- La procréation *post mortem*
> Valérie Depadt-Sebag 2213
- Le sang de cordon ombilical n'est plus un déchet opératoire
> Laurent Marville et Isabelle Hays 2215

CHRONIQUES

- La révision de la loi relative à la bioéthique
> Aline Cheynet de Beaupré 2217
- Les dispositions relatives à l'embryon et au fœtus humain
> Daniel Vigneau 2224

ÉDITO

- 2193 Plus bête que méchant..., Félix Rome

ACTUALITÉS

- 2197 Facture : mention facultative des remises conditionnelles
- 2198 Protection des consommateurs : exclusion des sociétés commerciales
- 2200 Etablissements publics fonciers et d'aménagement : publication d'une ordonnance
- 2206 Loi du 11 août 2011 sur la justice pénale et le jugement des mineurs : circulaire d'application

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2231 **Panorama** : Procédure pénale, Jean Pradel
- 2242 **Notes** : Abus de confiance et solde créancier d'un compte bancaire,
note sous Crim. 20 juill. 2011, Jérôme Lasserre Capdeville
- 2245 Paradoxes autour de la notion de non-professionnel,
note sous Civ. 1^{re}, 23 juin 2011, Sandrine Tisseyre
- 2249 Modes de stabilisation de l'emploi et pouvoir de licenciement de l'employeur cessionnaire,
note sous Soc. 17 mai 2011, Sandie Lacroix-De Sousa
- 2254 Une appréhension électronique de documents par un salarié justifiée par l'exercice
des droits de la défense, *note sous Crim. 16 juin 2011, Guillaume Beaussonie*
- 2258 Les arrêts des cours d'assises spécialement composées doivent-ils être motivés ?,
note sous Crim. 15 juin 2011, Jean Pradel
- 2260 Le bon moment pour la formation d'un contrat par correspondance,
note sous Civ. 3^e, 16 juin 2011, Nicolas Dissaux

ENTRETIEN

- 2264 Thierry Ghera - Replacer le droit au cœur de la dématérialisation
des procédures judiciaires

DALLOZ

321132



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE
et Charles VALLEE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition.

REDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef
Inès GALLMEISTER (5356) Rédactrice en chef adjointe

• REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET
Commerce électronique: Cédric MANARA
Concurrence - Distribution: Eric CHEVRIER
Contrat d'affaires: Xavier DELPECH
Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET
Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU
Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:
Françoise ARRIAGADA (5363)
Katy PERCHEREAU (5366)
Secrétaire d'édition: Patricia PRIN (5284)
Maquettiste - Graphiste: Patrick VERDON (5448)
Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Mélanie WONG
Abonnements: Yvette NAY
Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN
Abonnements: ventes@dalloz.fr
Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92
Revue hebdomadaire (44 numéros par an)
Prix de l'abonnement: France: 385 € HT (393,09 € TTC)
Etranger: 451 € HT (460,47 € TTC)
Prix au numéro: 18,38 € TTC
ISSN 0034-1835
N° CPPAP 1012 T 82206
JOUVE, 733, rue St Léonard BP3
53101 Mayenne cedex
Dépôt légal - Septembre 2011

Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e
RCS Paris 572 195 550
Siret 572 195 550 00098
Code APE 5811Z
TVA FR 69 572 195 550
Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart broché à cheval
« Recueil / Revue des sociétés »,
et un encart jé
« Cahiers de la justice »

SOMMAIRE

ÉDITO par Félix Rome

2193 Plus bête que méchant...

ACTUALITÉS

2196

DROIT DES AFFAIRES

Commerce électronique
Responsabilité du « producteur » d'un site
Concurrence-Distribution
Rupture brutale d'une relation commerciale:
invocation par un tiers, *Com. 6 sept. 2011*
Facture: mention facultative des remises
conditionnelles, *Com. 6 sept. 2011*
Consommation
Protection des consommateurs: exclusion
des sociétés commerciales, *Com. 6 sept. 2011*
Fiscalité
Exemption de taxe forfaitaire
sur les immeubles: constitutionnalité
Fonds de commerce et commerçants
Label « entreprise du patrimoine vivant »:
précisions réglementaires

2199

DROIT CIVIL

Bien-Propriété
Inscription des servitudes à peine d'extinction:
renvoi d'une QPC, *Civ. 3^e, 8 sept. 2011*

2200

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme
Etablissements publics fonciers et d'aménagement:
publication d'une ordonnance
Garantie décennale: point de départ
du délai de prescription, *Civ. 3^e, 7 sept. 2011*
Désordres de construction: initiative
et prescription de l'action, *Civ. 3^e, 7 sept. 2011*
Permis de construire et assainissement
non collectif

Copropriété

Assemblée générale: désignation des
président et scrutateurs, *Civ. 3^e, 7 sept. 2011*
Assemblée générale: convocation
par un syndic de fait, *Civ. 3^e, 7 sept. 2011*
Etat descriptif de division:
valeur contractuelle, *Civ. 3^e, 7 sept. 2011*

2203

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen
Licenciement de syndicalistes: respect
de la liberté d'expression, *CEDH 12 sept. 2011*

2204

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal
Maison de jeux de hasard: poker
« Texas Hold'Em », *TGI Toulouse, 20 juill. 2011*

Crimes et délits incestueux:
inconstitutionnalité de la définition
Antidémarrage par éthylotest électronique:
une nouvelle contravention

Procédure pénale

Echanges entre les services répressifs
des Etats membres: ordonnance
de transposition
La loi du 10 août 2011:
première circulaire d'application
Peine minimale en cas d'amende forfaitaire:
constitutionnalité
Communication du réquisitoire définitif
aux parties: inconstitutionnalité

2208

DROIT PUBLIC

Droit administratif
Projet de loi sur les agents non-titulaires
Titres de séjour et droit d'asile: décrets
Santé publique
Création de la société interprofessionnelle
de soins ambulatoires

2210

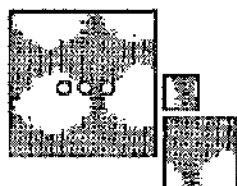
DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail
Extension du principe de laïcité au monde
de l'entreprise
Directive sur le travail à durée déterminée:
interprétation, *CJUE 8 sept. 2011*
Sécurité sociale
Cotisations agricoles: inconstitutionnalité
de la rétention de précompte

2211

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile
Création d'un Institut sur l'évolution
des professions juridiques
Appel: irrecevabilité de la demande nouvelle,
Civ. 2^e, 8 sept. 2011
Signification d'un jugement: liberté de choix
de l'huissier, *Civ. 2^e, 8 sept. 2011*
Rapport d'expertise judiciaire:
respect du principe de contradiction,
Civ. 2^e, 8 sept. 2011
Pourvoi en cassation: interruption du délai,
Civ. 2^e, 8 sept. 2011
Voie d'exécution
Saisie-attribution: obligation de déclaration
du tiers saisi, *Civ. 2^e, 8 sept. 2011*
Saisie conservatoire: conversion
en saisie-attribution, *Civ. 2^e, 8 sept. 2011*



POINTS DE VUE

2213 La procréation post mortem
par Valérie Depardt-Sebag

2215 Le sang de cordon ombilical
n'est plus un déchet opératoire
par Laurent Marville et Isabelle Haye



ÉTUDES ET COMMENTAIRES



CHRONIQUES

2217 La révision de la loi relative à la bioéthique
par Aline Cheynet de Beaupré

2224 Les dispositions de la loi « bioéthique »
du 7 juillet 2011 relatives à l'embryon
et au fœtus humain
par Daniel Vigneau

PANORAMA

2231 Procédure pénale
septembre 2010 - août 2011
par Jean Pradel

NOTES

2242 Abus de confiance et solde créditeur d'un compte bancaire,
note sous Crim. 20 juill. 2011
par Jérôme Lasserre Capdeville

2245 Paradoxes autour de la notion de non-professionnel,
note sous Civ. 1^{re}, 23 juin 2011
par Sandrine Tisseyre

2249 Modes de stabilisation de l'emploi et pouvoir de licenciement
de l'employeur cessionnaire, *note sous Soc. 17 mai 2011*
par Sandie Lacroix-De Sousa

2254 Une appréhension électronique de documents par un salarié
justifiée par l'exercice des droits de la défense,
note sous Crim. 16 juin 2011
par Guillaume Beaussonie

2258 Les arrêts des cours d'assises spécialement composées
doivent-ils être motivés?, *note sous Crim. 15 juin 2011*
par Jean Pradel

2260 Le bon moment pour la formation d'un contrat
par correspondance, *note sous Civ. 3^e, 16 juin 2011*
par Nicolas Dissaux



2



ENTRETIEN

2264 Thierry Ghera - Replacer le droit au cœur de la dématérialisation des procédures judiciaires

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) soit à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), soit à Inès Gallmeister (i.gallmeister@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes: pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).